

IGOR PARTICIPATIONS

Société par actions simplifiée au capital de 320 440 euros
Siège social : 73 rue du Château
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
513 576 744 RCS NANTERRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE **DU 30 JUIN 2025**

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 soumise et adoptée à l'assemblée

DEUXIÈME RÉOLUTION

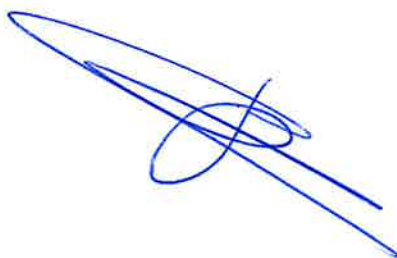
L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 23 442,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 23 442,00 euros
En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 619 106,44 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Gérard PETOT





Audit Fiscalité et Conseils

ÉTATS FINANCIERS

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

SAS IGOR PARTICIPATIONS

73 rue du Château

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Siret : 51357674400017 - NAF : 6612Z

Certifié conforme par le
président, N. GÉRARD PEROT



3 rue du Colonel Chambonnet 69500 BRON
Tél. : 04.72.14.83.83 – Fax : 04.72.14.83.89 – contact@afc-experts.fr

S.A.S au capital de 100 000 € - RCS LYON B 404 322 422
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Rhône-Alpes
Commissaire aux Comptes, membre de la Compagnie de Lyon

 **Sommaire**

Etats simplifiés de l'exercice	1
Bilan	2
Compte de résultat	4
Annexe	5

Etats simplifiés de l'exercice

 Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	388 316	119 932	268 384	322 697
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	5 061 713		5 061 713	5 417 347
Autres immobilisations financières	1 840		1 840	1 840
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 451 869	119 932	5 331 938	5 741 884
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 399 650	8 400	1 391 250	965 000
Fournisseurs débiteurs	1 561		1 561	2 089
Personnel	3 706		3 706	500
Etat, Impôts sur les bénéfices	2 035		2 035	8 140
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	21 988		21 988	11 917
Autres créances	124 075		124 075	172 290
Divers				
Valeurs mobilières de placement	4 112		4 112	4 112
Disponibilités	987 088		987 088	646 833
Charges constatées d'avance	16 038		16 038	12 617
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 560 253	8 400	2 551 853	1 823 499
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	8 012 123	128 332	7 883 791	7 565 383

 Bilan

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
PASSIF		
Capital social ou individuel	320 440	320 440
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	536 156	536 156
Réserve légale	32 044	32 044
Autres réserves	595 664	223 434
Résultat de l'exercice	23 442	372 231
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 507 746	1 484 304
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<i>Emprunts</i>	287 113	376 057
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	287 113	376 057
Emprunts et dettes financières diverses	947 795	783 699
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	4 563 261	4 470 543
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	217 611	134 636
<i>Personnel</i>	51 316	56 922
<i>Organismes sociaux</i>	47 096	48 516
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	253 091	202 501
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	8 439	6 415
Dettes fiscales et sociales	359 942	314 354
Autres dettes	323	1 791
TOTAL DETTES	6 376 044	6 081 078
TOTAL PASSIF	7 883 791	7 565 383

Compte de résultat

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue	367 500	100,00	727 500	100,00	-360 000	-49,48
MARGE DE PRODUCTION	367 500	100,00	727 500	100,00	-360 000	-49,48
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	367 500	100,00	727 500	100,00	-360 000	-49,48
MARGE BRUTE GLOBALE	367 500	100,00	727 500	100,00	-360 000	-49,48
Autres achats et charges externes	398 221	108,36	302 220	41,54	96 001	31,77
VALEUR AJOUTEE	-30 721	-8,36	425 280	58,46	-456 001	-107,22
Impôts, taxes et verst assimilés	44 656	12,15	15 406	2,12	29 250	189,86
Charges de personnel	474 424	129,10	461 867	63,49	12 557	2,72
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-549 801	-149,61	-51 993	-7,15	-497 808	957,45
Reprises s/ charges et Transferts	66 621	18,13	56 006	7,70	10 615	18,95
Autres produits	32	0,01	2 872	0,39	-2 839	-98,87
Dot. amortissements et provisions	87 384	23,78	47 312	6,50	40 072	84,70
Autres charges	277	0,08	36		241	671,43
RESULTAT D'EXPLOITATION	-570 809	-155,32	-40 464	-5,56	-530 345	NS
Quote part résultat en commun	143 605	39,08	66 161	9,09	77 444	117,05
Produits financiers	427 589	116,35	878 089	120,70	-450 500	-51,30
Charges financières	135 109	36,76	98 945	13,60	36 164	36,55
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-134 725	-36,66	804 841	110,63	-939 566	-116,74
Produits exceptionnels	163 333	44,44	142 870	19,64	20 463	14,32
Charges exceptionnelles	5 166	1,41	575 480	79,10	-570 314	-99,10
Résultat exceptionnel	158 167	43,04	-432 610	-59,47	590 777	-136,56
RESULTAT DE L'EXERCICE	23 442	6,38	372 231	51,17	-348 789	-93,70

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS IGOR PARTICIPATIONS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 7 883 791 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 23 442 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/04/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

 **Faits caractéristiques****Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable**

Monsieur Gérard PETOT, associé de la société IGOR PARTICIPATIONS, a consenti un abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune à hauteur de 140 000 € en date du 31 décembre 2024.

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 2 900 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	5 580			5 580
- Matériel de transport	348 095	36 250	3 833	380 512
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 224			2 224
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	355 900	36 250	3 833	388 316
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	5 417 347	7 100	362 734	5 061 713
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 840			1 840
Immobilisations financières	5 419 187	7 100	362 734	5 063 553
ACTIF IMMOBILISE	5 775 087	43 350	366 567	5 451 869

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		36 250	7 100	43 350
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		36 250	7 100	43 350
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		3 833	362 734	366 567
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		3 833	362 734	366 567

Immobilisations financières

Notes sur le bilan

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que l capital)	Quote-pa du capita détenue	Résultat du dernier exercice clo
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS DINO 69 34070 MONTPELLIER	20 000	36 832	99,99	-36 683
SAS TEO INVESTISSEMENT 69300 CALUIRE ET CUIRE	33 260	167 853	99,99	17 983
SCI LEGACIM 78140 VELIZY VILLACOUBLAY	1 000	-5 373	99,70	-5 373
SAS JMA DECO 06400 CANNES	22 200	212 268	99,99	53 859
SCI 11 GABRIEL 33800 BORDEAUX	1 000		99,70	91 205
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAS SAINT THOMAS DE BRETEVILLE 75008 PARIS	1 000	35 456	50,00	83 569
SAS ANDREA 69 33800 BORDEAUX	1 000	73 852	50,00	78 831
SCI 30 SAINTE CONSORCE 92300 LEVALLOIS PERRET	10 000	-23 979	50,00	5 049
SAS BEGUIN 7 75008 PARIS	9 000	386 258	33,33	12 504
SAS 166 PETTOREAUX 13290 AIX EN PROVENCE	10 000		26,00	
SCI ALESSIO 74 74120 MEGEVE	1 000	-9 586	50,00	-31 272

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	655 974	655 974	2 519 550		199 575
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	16 600	16 600	1 085 973		
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 526			4 526
- Matériel de transport	27 890	86 773	655	114 008
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	787	611		1 398
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	33 203	87 384	655	119 932
ACTIF IMMOBILISE	33 203	87 384	655	119 932

Actif circulant

Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 5 960 032 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	4 389 139		4 389 139
Prêts			
Autres	1 840		1 840
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 399 650	1 399 650	
Autres	153 364	153 364	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	16 038	16 038	
Total	5 960 032	1 569 053	4 390 979
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Intérêts courus s/créances rattaché	133 257
Charges sociales - produits à recev	3 206
Total	136 463

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 320 440,00 euros décomposé en 16 022 titres d'une valeur nominale de 20,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 6 376 044 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	287 113	112 178	174 935	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	947 795	947 795		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	217 611	217 611		
Dettes fiscales et sociales	359 942	359 942		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	4 563 584	4 563 584		
Produits constatés d'avance				
Total	6 376 044	6 201 110	174 935	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	43 500			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	132 253			
(**) Dont envers les associés	3 814 264			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 126 653 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	4 500
Int.courus s/emp.aup.etabl.t.crédit	401
Int.courus s/dépôts/caut. reçus	47 795
Associés - intérêts courus	18 278
Dettes provis. pr congés à payer	28 611
Charges sociales s/congés à payer	9 463
Charges sociales - charges à payer	224
Divers - charges à payer	323
Total	109 593

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	16 038		
Total	16 038		

IGOR PARTICIPATIONS

Société par actions simplifiée au capital de 320 440 euros

Siège social : 73 rue du Château

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

513 576 744 RCS NANTERRE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

IGOR PARTICIPATIONS

Société par actions simplifiée au capital de 320 440 euros

Siège social : 73 rue du Château

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

513 576 744 RCS NANTERRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2024

A l'Assemblée Générale de la société IGOR PARTICIPATIONS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IGOR PARTICIPATIONS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par la société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe et plus particulièrement les principes comptables appliqués et les estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Chassieu, le 13 juin 2025,

Le commissaire aux comptes

Denis EMONARD

